



Conseil d'Administration du CIAS  
28 avril 2023

COMPTE RENDU CONSEIL

<b>ADMINISTRATION .....</b>	<b>2</b>
<b>VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 15 MARS 2023 .....</b>	<b>2</b>
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>2</b>
<b>GESTION FINANCIERE .....</b>	<b>3</b>
<i>VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022.....</i>	<i>3</i>
1. <i>COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL AID (M14) : .....</i>	<i>3</i>
2. <i>COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE AMD (M22) : .....</i>	<i>3</i>
<i>VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022.....</i>	<i>4</i>
1. <i>BUDGET PRINCIPAL (M14) : .....</i>	<i>4</i>
2. <i>BUDGET ANNEXE (M22) : .....</i>	<i>5</i>
<i>AFFECTATION DES RESULTATS.....</i>	<i>5</i>
1. <i>BUDGET PRINCIPAL AID (M14) : .....</i>	<i>5</i>
2. <i>AFFECTATION DES RESULTATS SECTION D'INVESTISSEMENT– BUDGET ANNEXE M22 .....</i>	<i>6</i>
3. <i>REPRISE DE RESULTATS ANTERIEURS SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET ANNEXE M22 - .....</i>	<i>6</i>
4. <i>AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE L'ANNEE 2022 SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET ANNEXE AMD (M22):.....</i>	<i>7</i>
<i>ADMISSION EN NON-VALEUR .....</i>	<i>7</i>
<b>LES ORDURES MENAGERES .....</b>	<b>8</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

## ADMINISTRATION

Rapporteur : Mme Thérèse CHASSAIN

### VALIDATION DU COMPTE RENDU du 15 mars 2023

Ci-joint

Le compte rendu de la séance du 15 MARS 2023 est approuvé à l'unanimité.

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### **Modification du tableau des emplois : avancements de grade**

Monsieur le Président rappelle au conseil que les ratios promus/promouvables concernant les avancements de grades ont tous été fixés à 100% pour tous les grades des catégories A, B et C

Les tableaux d'avancement ayant été transmis par le centre de gestion, il convient désormais de créer les postes afin d'acter les avancements de grade de l'année 2023 et de fermer les postes d'origine selon le tableau proposé :

Date	Grade d'origine à fermer	Avec ou sans examen	Ratios ou Quota	Temps travail	Nombre d'agents	Nouveau poste à créer
01/05/2023	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Sans	100	35	1	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité:

#### **DECIDE la création des postes suivants :**

Au 1<sup>er</sup> mai 2023

- Un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35 heures

#### **DECIDE la fermeture des postes suivants :**

Au 1<sup>er</sup> mai 2023

- Un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures

**DECIDE** que ces emplois seront ajoutés sur le tableau des emplois selon le planning indiqué

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

## GESTION FINANCIERE

### VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022

#### 1. COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL AID (M14) :

Un extrait du compte de gestion est joint en annexe

Le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter, pour le Budget Principal, les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :**

- ***D'approuver le compte de gestion du Budget Principal adressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur***

#### 2. COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE AMD (M22) :

Un extrait du compte de gestion est joint en annexe

Le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter, pour le Budget Annexe, les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :**

- ***D'approuver les comptes de gestion du budget M22 adressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur***

## VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le président soumet, au membre du conseil d'administration, les comptes administratifs pour l'exercice 2022. Ces documents retracent l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L. 2121 14 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil d'administration d'élire un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

### **Election du Président de séance**

La présidente de séance, Mme Michelle GUICHARD doyenne d'âge de l'assemblée, rapporte le compte administratif dressé par le président et donne acte de la présentation qui en est faite.

Elle constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion. Elle arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

#### 1. Budget principal (M14) :

✓ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 271 409.4 €  
Recettes : 284 597.59 €  
Excédent de l'exercice : 13 188.19 €  
Excédent antérieur : 196 505.36 €  
Excédent cumulé : 209 693.55 €

✓ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 0 €  
Recettes : 0 €

Excédent de l'exercice : 0€  
Excédent antérieur : 28 121.65 €  
Excédent cumulé : 28 121.65 €

**Le Conseil d'administration décide à l'unanimité:**

- **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

## 2. Budget annexe (M22) :

- ✓ Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 984 358.11 €  
Recettes : 1 935 952.48 €  
Déficit de l'exercice : -48 879.65 €  
**Déficit cumulé constaté : -48 879.65 €**

- ✓ Section d'Investissement :

Dépenses : 20 427.22 €  
Recettes : 474.02 €  
Excédent antérieur : 25 966.05  
Déficit de l'exercice : -19 953.2 €  
**Excédent cumulé constaté : 6 012.85 €**

**Le Conseil d'administration décide à l'unanimité:**

- **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus**

## AFFECTATION DES RESULTATS

### 1. Budget principal AID (M14) :

Le Conseil,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, constatant que le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

- ✓ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de fonctionnement 2022 : 13 188.19 €  
Excédent reporté antérieur : 196 505.36 €  
**Excédent cumulé à reporter : 209 693.55 € sur le BP 2023**

- ✓ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat d'investissement 2022 : 0€  
Excédent reporté antérieur : 28 121.65 €  
**Excédent cumulé à reporter : 28 121.65 sur le BP 2023**

**Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :**

- **D'affecter le résultat comme suit sur le budget Principal 2023 :**  
**Section de fonctionnement : Cpte 002 : 209 693.55 € (recettes)**  
**Section d'investissement : Cpte 001 : 28 121.65 € (recettes)**

## 2. AFFECTATION DES RESULTATS section d'investissement – Budget annexe M22

Le Conseil,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Constate que la section d'investissement du compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

Résultat 2022 : -19 953€  
Excédent reporté : 25 966.05€  
**Excédent cumulé : 6 012.85 €**

**Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de statuer sur l'affectation des résultats 2022 de la section d'investissement du budget annexe M22 de la manière suivante :**

- **Budget prévisionnel 2023, section d'investissement : compte 001 (recettes) 6 012.85 €**

## 3. REPRISE DE RESULTATS ANTERIEURS section de fonctionnement – Budget annexe M22 -

Budget annexe AMD (M22) :

Le Conseil,

A affecté lors de sa séance du 13 avril 2022 le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 comme suit

- Compte de réserve 10686 : 31 785.36€
- Compte 119 de report à nouveau : - 75 561.42 €

**Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de modifier la délibération 2022-04-13 pour solder le compte 119 avec le compte 10686 sur le budget 2023 de la manière suivante :**

Reprise sur le compte de réserve 10686 pour 31 785.36€ qui vient en déduction du compte 119 soit :

**-75 561.42 – 31 785.35 soit un compte 119 de report à nouveau déficitaire de - 43 776.06€**

4. Affectation provisoire du résultat de l'année 2022 section de fonctionnement - Budget annexe AMD (M22):

Le Conseil,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, dans l'attente de la validation par l'Autorité de Tarification du résultat de fonctionnement 2022,

Constate que la section de fonctionnement du compte administratif 2022 présente le résultat suivant :

Résultat 2022 : - 48 879.65 €

***Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe M22 qui impactera le budget 2024 de la manière suivante :***

- **Compte 119 de report à nouveau déficitaire: - 48 879.65 €**

Soit un déficit cumulé à affecter sur le budget 2024 de

- 43 776.06 et - 48 879.65 = - 92 655.71€

### Admission en non-valeur

Monsieur le Président fait part au Conseil d'Administration de la demande de M. le Trésorier de Nontron pour des admissions en non-valeur de certaines créances de 2015 à 2020.

Malgré les démarches entreprises pour recouvrer les sommes, elles restent impayées.

### **Budget M22**

La perte sur créance sera donc constatée par une dépense de 1 848.17€ au compte 6541 Créances admises en non-valeur – Budget M22. Si la créance était recouvrée ultérieurement par un versement du redevable, elle serait constatée par une recette au compte 7718.

***Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :***

- ***De prononcer l'admission en non-valeur des créances dues pour un montant de 1 848.17 € sur le budget principal M14.***
- ***Autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.***

## Les ordures ménagères

Suite aux propositions faites par les membres du Conseil d'Administration au SMD3 pour modifier la convention, une nouvelle mouture a été transmise par le SMD3.

L'achat de gants à destination des aides à domicile a été refusé, une action commune sera proposée avec l'UDCCAS.

***Les membres du Conseil d'Administration ont décidé de valider la convention modifiée avec 12 voix pour et 6 abstentions.***